

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Le Service correctionnel du Canada doit offrir des programmes et des occasions afin de combler les besoins des délinquants autochtones. Le Service correctionnel du Canada doit selon la loi, offrir aux délinquants autochtones l'occasion de développer davantage leur compréhension de la spiritualité autochtone, tout en permettant à d'autres personnes de vivre selon leurs croyances et système de valeurs. Le travail comporte les éléments suivants :

1.1 Objectifs

L'ainé autochtone doit familiariser les délinquants à la mode de vie traditionnelle autochtone, grâce à des ateliers, des enseignements et des conseils et en facilitant des cérémonies traditionnelles pour le bénéfice des délinquants et des membres du personnel. Il doit en outre faire le suivi de la participation des délinquants à la programmation autochtone.

1.2 Tâches

L'ainé autochtone doit aider les délinquants autochtones afin de mieux développer une compréhension de la spiritualité traditionnelle autochtone en les exposant à des cérémonies traditionnelles et au système de croyance en :

- Dirigeant des services spirituels et des cérémonies traditionnelles, soit en groupe, soit individuellement, telles les cérémonies du port de la peinture traditionnelle à l'aide de médecines traditionnelles (ex. le foïn d'odeur, la sauge, le cèdre), des jeunes, des services spirituels familiaux, des cérémonies de la sueur et des cérémonies de la maison longue.
- Donnant des enseignements et des conseils aux délinquants autochtones au sujet de la spiritualité autochtone et de la culture, ce qui améliorera la compréhension du délinquant des croyances et des valeurs traditionnelles, même lors des situations d'urgence le cas échéant.
- Donnant des conseils et des renseignements aux membres du personnel et à la direction aux niveaux local, régional et national sur des questions concernant la spiritualité autochtone et son incidence sur l'établissement et le fait de donner des renseignements au personnel de gestion de cas faisant partie de l'équipe de gestion de cas.
- Fournissant d'autres services tel que convenu entre le contractant et l'autorité du projet, y compris la participation aux programmes.

1.3 Résultats prévus

La prestation des programmes autochtones et des services de l'ainé à la population carcérale – secteur à sécurité moyenne au Pénitencier de Dorchester.

1.4 Normes de rendement

Compte tenu du fait que les services fournis en vertu de ce contrat le sont dans un cadre pénitentiaire, le contractant doit se conformer aux heures et politiques de l'établissement, à moins de recevoir des directives contraires de l'Autorité du projet ou de son délégué.

1.5 Produits livrables

1.5.1 La prestation des programmes autochtones et des services de l'ainé à la population carcérale du Pénitencier de Dorchester – secteur à sécurité moyenne.

1.5.2 Utilisation de papier

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.6 Contraintes

1.6.1 Emplacement des travaux

- a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux au :
Pénitencier de Dorchester
Service correctionnel du Canada
4902, rue Main (N-B) E4K 2Y9
- b. Déplacements

Il faudra se rendre aux endroits qui suivent pour effectuer les travaux dans le cadre du présent marché :

Administration régionale à Moncton : 1045, rue Main, Moncton (N-B)

Établissement Springhill : 330, rue McGee, C.P. 2140, Springhill (Nouvelle-Écosse)
B0M 1X0

Établissement Nova : 180, rue James, Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6R8

Établissement Atlantique : 13175, Route 8, C.P. 102 Renous (Nouveau-Brunswick)
E9E 2E1

Secteur de Moncton (N-B)

1.6.2 Langue de travail

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux en Anglais.

1.6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le marché comporte les exigences relatives à la sécurité suivantes :

- a. Le personnel du contractant qui doit avoir accès à l'établissement doit en tout temps pendant l'exécution du contrat, détenir une cote de sécurité au niveau « fiabilité » émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b. Des sous contrats qui contiennent des exigences de sécurité ne DOIVENT PAS être octroyés en l'absence de l'autorisation écrite au préalable du DISC/TPSGC.
- c. Le contractant doit se conformer aux dispositions :

- de la liste de vérification des exigences de sécurité ;
- du Manuel de la sécurité industrielle (la dernière édition)
- du centre (CPIC) à l'entrée de l'établissement.

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Expérience :

Doit posséder au moins six mois d'expérience de travail avec des peuples autochtones et doit posséder au moins deux années d'expérience dans la prestation des services de l'Ainé au peuple autochtone.

Compétences académiques :

Aucune compétence académique n'est exigée.

Agrément professionnel, titre et/ou certification :

Il n'existe aucune désignation, agrément ou certificat qui confirme le statut d'Ainé.

3. Applicabilité d'une entente sur le commerce à ce contrat.

Ce contrat n'est pas sujet à une entente sur le commerce.

4. Marché réservé aux entreprises autochtones

Ce contrat est réservé aux entreprises autochtones conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). En conséquence, uniquement les fournisseurs qui sont conformes à la définition d'entreprise autochtone, tel que prévu à la SAEA, peuvent soumettre un énoncé des compétences.

5. Entente sur les revendications territoriales globales

Cette demande de service n'est pas sujette à une Entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification pour le choix d'un fournisseur précis

À la suite des discussions avec les gens de la communauté, de l'administrateur régional des initiatives autochtones et des discussions avec notre Ainé régional, il appert que le contractant est le seul Ainé qui est en mesure de s'acquitter des tâches prévues et qui possède au moins six mois d'expérience de travail auprès des peuples autochtones.

7. Exception en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats

L'exception suivante en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats est invoquée pour les fins de cette demande de service :

- d) Uniquement une personne est en mesure d'exécuter le contrat.

8. Exclusions et/ou motifs pour un appel d'offre limité

L'exclusion suivante et/ou les motifs suivants pour un appel d'offre limité sont invoqués en vertu des articles des ententes régissant le commerce :

Ce contrat n'est pas sujet à une entente régissant le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le marché proposé est d'une durée d'une année, du 1^{ier} mai 2018 jusqu'au 31 mars 2019 avec une option permettant de prolonger le contrat pendant 1 période supplémentaire d'une année.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du marché, y compris toutes les options, est de \$ 163,374.58 (TPS/TVH en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Nom : Robert Joseph

Adresse : 1014 Highway 495, Mundleville NB E4W 2N5

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités est le 26 avril 2018 à 14 :00 HAA.

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Danielle Blanchet

1045 rue Main, 2^{ième} étage

Moncton NB E1C 1H1

Téléphone : 506-851-6290

Télécopieur : 506-851-6327

Courriel : danielle.blanchet@csc-scc.gc.ca